

Service Logement

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 - 13h30 à 17h30 (16h00 le vendredi)

DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

Création ou renouvellement → Documents à fournir

- Tous les documents devront être fournis **EN COPIE**.
- Pour toute création ou renouvellement de demande de logement, une attestation d'enregistrement (comportant le Numéro Unique Régional) sera délivrée dans un délai d'un mois directement par le serveur régional.

Vous concernant :

- Votre Carte Nationale d'Identité ou le titre de séjour recto-verso, en cours de validité** pour toutes les personnes majeures présentes dans le logement
- Votre carte vitale (le numéro de sécurité social complet (avec la clé) est OBLIGATOIRE pour la création ou le renouvellement d'une demande)**
- Livret de famille ou acte(s) de naissance des enfants mineurs
- Extrait du jugement de divorce ou ordonnance de non conciliation ou dissolution du PACS

Concernant votre logement actuel :

- Dernière quittance de loyer
- Si fin de bail : lettre de congé
- Si propriétaire : acte de vente

Concernant vos ressources :

- Dernier bulletin de salaire **ou** attestation ASSEDIC pour les demandeurs d'emploi **ou** notification de pension de retraite ou d'invalidité
- Dernier relevé CAF indiquant vos prestations sociales et familiales (AAH, RSA, AF, PAJE, ...)

Concernant vos impôts :

- Les impôts **2022 sur les revenus 2021**
- Les impôts **2021 sur les revenus 2020**

En cas de déclarations séparées, joindre l'ensemble des avis des personnes devant occuper le logement, y compris pour les enfants majeurs. Si vous êtes rattachés à vos parents, joindre leur avis d'imposition